

 <p style="text-align: center;">MASTER Mention : « Droit privé »</p> <h2 style="text-align: center;">Master 2 Droit Privé et Sciences Criminelles Parcours Droit pénal fondamental</h2> <p style="text-align: center;">Directeur : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, Professeur Co-directeur : M. Yves STRICKLER, Professeur</p>	<p>Année Universitaire 2022-2023</p>  
---	--

Master rattaché à l'unité de recherches CERDP (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

### Présentation et objectifs

Les enseignements du Master 2 ont pour finalité l'acquisition d'une solide culture juridique dans les domaines fondamentaux du droit privé et des sciences criminelles, en droit français et en droit monégasque.

Du point de vue pédagogique, la formation a pour objectif de donner aux étudiants le goût de la recherche en leur fournissant les connaissances méthodologiques indispensables qui les aideront à en maîtriser les acquis. Une importance toute particulière est attachée à la réalisation d'un mémoire de recherche.

### Insertion professionnelle

Les disciplines juridiques tendent par essence à l'exercice du droit. Cette formation a été conçue pour être, outre sa dimension scientifique, un support aux différentes professions judiciaires, juridiques et extra juridiques.

Elle offre notamment un éventail de débouchés dans les professions juridiques et judiciaires : avocat, magistrat, commissaire et officier de police, juriste spécialisé dans divers contentieux (immobilier, bancaire, entreprise...), huissiers, greffiers..., mais aussi accès aux concours administratifs, enseignement et recherche.

### Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit privé et sciences criminelles, ou d'un diplôme jugé équivalent, ou aux personnes justifiant d'une pratique professionnelle de haut niveau et assortie de solides connaissances juridiques.

**Étudiants du M1 droit Privé de Nice** : après validation du M1 et orientation selon vœux, dossier et capacité d'accueil : 16 étudiants.

### Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : [univ-cotedazur.fr/formation-continue-2](http://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2)

### Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

**Faculté de Droit et Science Politique** - Bureau des Masters 2 (B.206) - Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1  
Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 - Courriel : [droit.scolarite.master2@unice.fr](mailto:droit.scolarite.master2@unice.fr) - Web : [droit.univ-cotedazur.fr](http://droit.univ-cotedazur.fr)

**Programme des études de Droit pénal fondamental**  
(sous réserve de modifications)

**Semestre 3**

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
<b>U1 Enseignements fondamentaux obligatoires</b>			<b>6</b>
Droit pénal général	20	1	
Droit pénal spécial	20	1	
<b>U2 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours</b>			<b>6</b>
Droit monégasque 1 (commun 2 M2)	15	1	
Protection des données personnelles (commun 2 M2)	10	1	
<b>U3 Enseignements complémentaires obligatoires</b>			<b>6</b>
Droit pénal international	15	1	
Procédure pénale	15	1	
<b>U4 Projet professionnel et de recherche (commun 2 M2)</b>			<b>12</b>
- Méthodologie : recherche et concours - Pré-soutenance du mémoire (commun 2 M2)	10	0.5	
<b>TOTAL SEMESTRE 3</b>	<b>105</b>		<b>30</b>

**Semestre 4**

Description de la formation	Nombre d'heures	Coef.	Ects
<b>U5 Enseignements fondamentaux obligatoires</b>			<b>6</b>
Droit des contrats	20	1	
Procès pénal et droits de l'homme	15	1	
<b>U6 Enseignements obligatoires communs aux 2 parcours</b>			<b>3</b>
Droit monégasque 2 (commun 2 M2)	15	1	
Procédures civiles et pénales rapides (commun 2 M2)	10	1	
<b>U7 Enseignements complémentaires obligatoires</b>			<b>6</b>
Post sentenciel	15	1	
Histoire de la sanction	15	1	
Droit pénal des affaires	15	1	
<b>U8 Projet professionnel et de recherche (commun 2 M2)</b>			<b>15</b>
- Méthodologie : rédaction et présentation - Mémoire (commun 2 M2)	10	3	
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>115</b>		<b>30</b>

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

**Contrôle des connaissances**

- La compensation s'opère au sein des Unités et au sein de chaque semestre et, sous réserve des décisions de l'Université, entre les deux semestres. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisé selon les conditions choisies par l'enseignant.

- Les enseignements fondamentaux obligatoires font l'objet d'une notation continue sur 20. Le contrôle continu de droit pénal général et de droit des contrats est affecté d'un coefficient 1. S'ajoute une épreuve écrite (dissertation, coef. 3) qui a lieu : en droit pénal général, à la fin du premier semestre (5 heures) ; en droit des contrats, à la fin du second semestre (3 heures). Les autres matières fondamentales font l'objet d'un contrôle continu (coef. 1).

- Tous les autres enseignements donnent lieu à une notation continue sur 20 avec un coefficient 1. Les modalités d'évaluation sont arrêtées en début de séminaire par l'enseignant en charge de la discipline (par exemple : exposés, participation, interrogation écrite finale).

- Le Mémoire de recherche, ayant trait à l'une des matières de la dominante de sciences criminelles (impérativement), doit avoir été rédigé sous la direction d'un Professeur ou d'un Maître de conférences. Les sujets des mémoires de recherche doivent être déposés, après acceptation du Directeur de recherche, auprès du Directeur du diplôme, au plus tard le 15 octobre. Une pré-soutenance (coef. 0,5) est organisée fin janvier. Deux exemplaires de chaque mémoire doivent être adressés par voie électronique à la fois au Directeur du Master et au Directeur de mémoire au plus tard à la date du 1er juin (coef. 3). Un exemplaire imprimé peut également être demandé par le Directeur du mémoire aux étudiants

**La pré-soutenance est notée sur 10 (coef. 0,5) et le mémoire de recherche est noté sur 60 (coef 3).**

Les examens ont lieu à la date fixée par les Directeurs, au plus tard **le 31 janvier pour le semestre 3 et le 30 juin pour le Semestre 4.**

Il y a une **session unique d'examen par an**, avec une délibération pour chaque semestre.

**Il n'y a pas de redoublement sauf délibération exceptionnelle du jury** pour les unités non validées, dans les mêmes conditions d'enseignement et d'examen prévues l'année précédente. Aucun autre redoublement ne sera autorisé.

## Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

## Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

## Équipe pédagogique

Droit pénal général : M. Marc DALLOZ, professeur

Droit pénal spécial : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

Droit monégasque 1 (commun 2 M2) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Droit monégasque 2 (commun 2 M2) : Magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Protection des données personnelles : Me Antoine RENUCCI, avocat

Droit pénal international : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Procédure pénale : Mme Christine COURTIN, professeur

Droit des contrats : M. Yves STRICKLER, professeur

Procès pénal et droits de l'homme : Mme Christine COURTIN, professeur, et Me Souad SAMMOUR, avocate

Droit monégasque 2 (commun 2 M2) : magistrats, avocats, personnels de greffes de la Principauté de Monaco

Procédures civiles et pénales rapides : M. Yves STRICKLER, professeur

Post sentenciel : Mme Fabienne GHELFI, maître de conférences HDR

Histoire de la sanction : M. Marc ORTOLANI, professeur

Droit pénal des affaires : Mme Coralie AMBROISE-CASTÉROT, professeur

U8 Projet professionnel et de recherche (commun aux 2 M2) :

- Méthodologie : rédaction et présentation du mémoire : Mme AMBROISE-CASTEROT (Directeur du M2) + M. Yves STRICKLER (Co-directeur) + Mme FOUQUES (professeur de français) + membres de l'équipe pédagogique